

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**CENTRE SOCIO CULTUREL
« Les Pyramides »**

6/8, rue du Bois Notre Dame
77150 Lésigny
01 60 02 15 05

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS
À DOMICILE**

Portage de repas



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
• Les bénéficiaires.....	3
• Pièces à fournir au service social.....	3
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT.....	4
MODALITÉS D'INSCRIPTION.....	5
TARIFICATION.....	5
FACTURATION.....	5

ANNEXE

FICHE D'INSCRIPTION.....	6
---------------------------------	----------

PRÉAMBULE

Le C.C.A.S. de Lésigny propose un service de portage de repas à domicile en direction des personnes âgées.

Le portage de repas à domicile s'inscrit dans le cadre de la politique sociale en direction des séniors, afin de favoriser le maintien des personnes à domicile, le lien social, de rompre l'isolement et de bénéficier d'un repas équilibré.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de portage de repas à domicile.

DISPOSITIONS GENERALES

Les bénéficiaires :

Sont admises à ce service, les personnes domiciliées sur la commune de Lésigny, et remplissant les conditions suivantes :

- Etre âgée de 65 ans ou plus et se trouvant dans l'incapacité de préparer ses repas et/ou d'effectuer ses courses,
- Ou être une personne en difficultés médicales passagères ou de longue durée,
- Ou être une personne handicapée ou invalide.

Pièces à fournir au service social :

Les personnes devront remplir une fiche d'inscription (annexée au règlement) au service de portage de repas à domicile et devront fournir obligatoirement les pièces ci-dessous :

- Un justificatif de domicile,
- Une copie de l'avis d'imposition,
- Une carte d'invalidité, le cas échéant,
- Un certificat médical, le cas échéant.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les repas sont préparés par la cuisine centrale, et livrés en liaison froide dans des barquettes spécialement prévues à cet effet, conformément aux exigences réglementaires.

Les livraisons ont lieu, du lundi au vendredi, de 10h à 13h, selon l'organisation de la tournée de livraison sur la commune. La livraison est réalisée par du personnel communal. Le bénéficiaire doit avoir un comportement bienveillant à l'égard du personnel. Il est formellement interdit de verser au personnel une quelconque rémunération ou gratification.

Les repas seront déposés dans le réfrigérateur du bénéficiaire. Le bénéficiaire du service de portage de repas a pour obligation de disposer, à son domicile, d'un réfrigérateur.

Les repas devront être conservés au réfrigérateur (température comprise entre 0° et 3° C) et consommés dans les 24 heures qui suivent.

Ils doivent être réchauffés une seule fois :

- Soit au micro-onde,
- Soit au four ou une casserole.
Dans ce dernier cas, il est nécessaire de mettre le contenu des barquettes dans un récipient adapté.

Un seul repas par jour sera servi au bénéficiaire.

Aucun repas ne sera livré les samedi, dimanche et jours fériés, ainsi qu'au mois d'août, au moment de la fermeture de la cuisine centrale.

Le bénéficiaire doit impérativement être présent lors de la livraison. Aucun repas ne pourra être déposé à l'extérieur du domicile.

Le C.C.A.S. ne peut être tenu responsable en cas de mauvaise conservation des aliments après livraison.

Les menus sont composés de manière à respecter l'équilibre alimentaire sur la journée et favorisent la variété des aliments. Un menu unique est servi aux bénéficiaires.

Tout repas comprend :

- Une entrée,
- Un plat principal,
- Un fromage ou laitage,
- Un dessert ou un fruit,
- 2 morceaux de pain de 50 gr,
- Un potage pour le soir.

La boisson n'est pas fournie.

Il ne peut y avoir de repas spécifique, même pour des raisons médicales ou voir d'ordre culturel.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les bénéficiaires doivent au préalable être inscrits au service de portage de repas à domicile et impérativement commander leur repas avant le vendredi 12h pour la semaine suivante,

Soit auprès du service du Centre Social au 01.60.02.15.05,

Soit par mail à « portagederepas@lesigny.fr »,

Soit directement au Centre Social des Pyramides 6/8 rue du Bois Notre Dame.

Les réservations de repas doivent être faites à la semaine.

TARIFICATION

Le prix du repas est fonction des ressources des bénéficiaires. Deux tranches de revenus sont proposées, selon le tableau ci-dessous :

Ressources mensuelles	Quotient Familial	Prix par personne en €
≤ 1.829,39 €	A, B	5,00 €
≥ 1.829,40 €	C, D, E, F, G	7,50 €

Ce tarif est revu périodiquement par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Les repas commandés ne pourront être défalqués, sauf pour des raisons médicales avec présentation d'un certificat médical. Ce certificat médical doit être adressé dans les 3 jours au Centre Social.

MODALITES DE FACTURATION

Une facture mensuelle est établie par le C.C.A.S. et adressée directement au bénéficiaire.

Le règlement s'effectue par chèque, à l'ordre du Trésor Public, et adressé au service Education de la Ville.

Fait à Lésigny, le 8 novembre 2016

Le Président du C.C.A.S.
Michel PAPIN



Délibération du C.C.A.S n° 652/16 du 8 novembre 2016

**FICHE D'INSCRIPTION
AU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS**

BÉNÉFICIAIRE

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TÉL. :

E-mail :

DOCUMENTS A FOURNIR

- Justificatif de domicile
- Copie de l'avis d'imposition
- Carte d'invalidité (le cas échéant)
- Certificat médical (le cas échéant)

Je soussigné (e)

Déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur du portage de repas à domicile et l'accepte dans son intégralité.

Fait à Lesigny, le

Signature

